

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de remise à niveau de deux bouches à clé et de deux tampons d'assainissement sur la RD 192 (rue Victor Hugo réalisés par l'entreprise COLAS – 175 rue de Théroouanne – 62500 SAINT-OMER.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo devant l'école Suzanne Lacore le **Vendredi 20 Juin 2025**.

Article 2 : La circulation se fera par demi-chaussée et par alternat manuel ou par feux tricolores.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur WIMETZ Christophe, responsable secteur, MDADT de l'Audomarois,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 18 Juin 2025.

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire

le **18 JUIN 2025**